



Publié le 24 octobre 2023 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél.: + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

Débat sur la liberté de la presse et les procédures bâillons

Le 6 octobre dernier, notre Counsel <u>Claire Filliatre</u> a participé à un débat intitulé « **Diffamation** / **Procédures bâillons : Jusqu'où va la liberté de la presse ?** » au Club de la Presse de Lyon et sa région.

Pour rappel, les procédures bâillons sont définies comme une forme de harcèlement et d'intimidation utilisée contre les personnes qui œuvrent en faveur de « *la protection de l'intérêt public* ». Elles visent ainsi à censurer, à intimider et à faire taire les détracteurs en leur imposant le coût d'une défense en justice jusqu'à ce qu'ils renoncent à leurs critiques ou à leur opposition.

Parmi les participants au débat figuraient également notamment Madame la députée européenne Ilana Cicurel, Monsieur Jacques Trentesaux, co-fondateur et directeur de publication de Médiacités, et Monsieur Nicolas Barriquand, rédacteur en chef de Médiacités Lyon.

Pour plus d'informations sur les procédures bâillons, vous pouvez consulter l'article de Claire intitulé <u>La Commission européenne s'attaque aux procédures bâillons initiées à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme</u>.

<u>Soulier Avocats</u> est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.